

2021-UNAT-1179, Moncef Khane

Décisions du TANU ou du TCNU

Unat a fait plusieurs conclusions sur l'appel. Premièrement, Unat a jugé que UNT ne s'est pas trompé lorsqu'il ne détenait pas de gestion de cas ou d'audience de fond sur les questions. Unat a convenu que le juge de première instance est dans la meilleure position pour décider de ce qui convient à l'élimination équitable et rapide d'une affaire et pour rendre justice aux parties. Deuxièmement, Unat a convenu avec l'UNDT que l'action administrative n'était pas une sanction disciplinaire déguisée. Unat a également constaté que l'USG avait le pouvoir de transférer l'appelant dans une autre unité pour s'adresser à une situation politique. Cependant, non d'accord avec l'UNT et a constaté que le poste auquel le membre du personnel avait été transféré n'était pas proportionné à ses compétences, compétences et expériences. Le tribunal a expliqué que bien que la position SPMO soit au même niveau (P-5), elle semblait être un poste fictif ou inexistant. UNAT a souligné le fait qu'aucune description de poste n'a été initialement fournie au membre du personnel et que le mandat est également apparu vague. Le poste est également resté vacant pendant longtemps. Par conséquent, Unat a accordé l'appel en partie et a annulé la décision de réaffectation. Cependant, parce que le membre du personnel n'a pas conservé le poste auquel il a été transféré (le poste SPMO), sa demande de perte de salaire et de droits a été rejetée.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Un membre du personnel a précédemment été officier principal des affaires politiques du P-5 dans le rôle de secrétaire du troisième comité à l'Assemblée générale. À la suite d'un incident lors d'une réunion du troisième comité au cours duquel le membre du personnel et le représentant d'un État membre ont été en désaccord, le membre du personnel a été convoqué au bureau de l'USG / Department for General Assembly and Conference Management (DGACM). Après que le membre du personnel a rencontré l'USG à deux reprises, l'USG a décidé de résoudre l'affaire en réaffectant le membre du personnel au poste de responsable de

la gestion des programmes (SPMO), qui était au même niveau P-5 mais situé dans un autre unité dans DGACM. Le membre du personnel n'était pas d'accord avec la réaffectation. Il a connu un congé de maladie puis en congé spécial sans salaire, mais n'a jamais signalé ses fonctions à son rôle nouvellement affecté. Le membre du personnel a contesté la réaffectation de l'UNDT, qui a révélé que l'action administrative était légale étant donné que le poste auquel le membre du personnel a été transféré était correctement proportionné à ses compétences, compétences et expériences. L'UNDT a également jugé que la décision de transfert n'était pas une sanction disciplinaire déguisée et que le membre du personnel n'avait aucun problème de performance.

Principe(s) Juridique(s)

Le Secrétaire général a un large pouvoir discrétionnaire d'attribuer, ainsi que de réaffecter les membres du personnel pour entreprendre certaines fonctions dans l'un des bureaux des Nations Unies. Le Secrétaire général a le pouvoir de transférer un membre du personnel dans une autre unité pour aborder une situation politique. La discrétion administrative, cependant, est conditionnée au rôle auquel un membre du personnel est transféré doit être proportionné à ses compétences, compétences et expériences. Le rôle nouvellement attribué ne peut pas être un poste fictif ou composé. Afin d'être admissible aux dommages et intérêts, le membre du personnel doit conserver le poste auquel il a été réaffecté. Il ne peut pas abandonner le poste ou décider de ne pas se présenter, puis de contester la réaffectation.

Résultat

Appel accordé en partie

Texte Supplémentaire du Résultat

L'appel est accordé en partie. La décision de transférer le membre du personnel est annulée, mais la demande de dommages-intérêts est rejetée.

Applicants/Appellants

Moncef Khane

Entité

SNU

Numéros d'Affaires

2020-1481

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

10 Mai 2023

President Judge

Juge Neven

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Réaffectation ou transfert

Discrétion

Remèdes

Rescision

Droit Applicable

Instructions Administratives

- ST/IA/2010/3

Règlement du personnel

- Article 1.2(c)

Statut du personnel

- Disposition 1.2
- Disposition 1.2(e)

Chartre des Nations Unies

- Article 100

Jugements Connexes

UNDT/2020/159